

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Jeudi 23 Octobre 2025 à 18h30

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS	TITRES	VOTES
N°2025-10-83	Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du Mardi 1 ^{er} Juillet 2025	Unanimité
N°2025-10-84	Modification des commissions	Unanimité
N°2025-10-85	Création d'un poste d'attaché territorial pour les services administratifs	Unanimité
N°2025-10-86	Création d'un poste de technicien principal de 2 ^{ème} classe contractuel pour le service OM	Unanimité
N°2025-10-87	Autorisation de signature de la convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion	Unanimité
N°2025-10-88	Approbation de la convention de mise à disposition des locaux pour l'organisation de sessions BAFA sur le centre de loisirs de Garidech	Unanimité
N°2025-10-89	Demande de reversement de la subvention CAF « Bonus Territoire » perçue par LEC Grand Sud en 2024	Unanimité
N°2025-10-90	Demande de subvention au Conseil Départemental pour la rénovation du bâtiment ALAE/ALSH de Paulhac	Unanimité
N°2025-10-91	Demande de subvention à la MSA pour la rénovation du bâtiment ALAE/ALSH de Paulhac dans le cadre de l'appel à projets « Grandir en milieu rural »	Unanimité
N°2025-10-92	Demande de subvention à l'Etat pour la rénovation du bâtiment ALAE/ALSH de Paulhac dans le cadre du Fonds Verts	Unanimité
N°2025-10-93	Reversement des subventions perçues par la Mairie de Montpitoul pour la construction de l'ALAE	Unanimité
N°2025-10-94	Autorisation de signature pour le plan de déploiement pluriannuel du Service Public Petite Enfance des Coteaux du Girou 2025-2027	AJOURNEE
N°2025-10-95	Demande de branchement électrique au SDEHG pour le bâtiment ALAE/ALSH RPE de Verfeil	Unanimité
N°2025-10-96	Redevance pour les ouvrages de transport de gaz naturel à haute pression	Unanimité
N°2025-10-97	Acquisition du terrain suite à la construction du bâtiment ALAE/ALSH / RPE de Gragnague	Unanimité
N°2025-10-98	Acquisition du terrain suite à la construction du bâtiment ALAE de Bazus	Unanimité
N°2025-10-99	Acquisition du terrain en vue de la construction du terrain multisport de Gauré	Unanimité
N°2025-10-100	Cession d'un photocopieur à l'Euro symbolique à la société RICOH	Unanimité
N°2025-10-101	Renouvellement de l'adhésion au réseau des développeurs économiques d'Occitanie (RDEO)	Unanimité
N°2025-10-102	Adoption de la nomenclature des achats de la C3G.	Unanimité
N°2025-10-103	Modification de l'attribution de compensation pour le fonds d'amorçage	Unanimité
N°2025-10-104	Décision modificative N°1 Budget OM/Régularisation passif dissolution SITROM	Unanimité
N°2025-10-105	Décision modificative N°2 Budget OM / Régularisation inventaire fiche 022023 et 012023	Unanimité
N°2025-10-106	Décision modificative N°3 Budget OM / Régularisation subvention dissolution syndicats OM	Unanimité
N°2025-10-107	Décision modificative N°4 Budget OM / Régularisation inventaire OM	Unanimité
N°2025-10-108	Décision modificative N°5 Budget OM / Régularisation dissolution SITROM Fiche SITROM 1318	Unanimité
N°2025-10-109	Emprunt bancaire du budget principal 2025	Unanimité

N°2025-10-110	Saisine du département en vue de l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée de la portion d'itinéraire qui intéresse le territoire communautaire du futur GR®P porte par le PETR Pays Tolosan (dorsale pédestre en Pays Tolosan)	Unanimité
N°2025-10-111	Autorisation de signature d'un avenant à l'accord cadre de collecte en apport volontaire	Unanimité
N°2025-10-112	Ajustement tarifaire pour certaines professions en regroupement – Création d'un tarif « professionnels en regroupement – petits producteurs de déchets »	Unanimité
N°2025-10-113	Modification du règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Unanimité
N°2025-10-114	Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'alliance pour le recyclage des capsules en aluminium (ARCA) pour les flux petits aluminiums	Unanimité

Informations diverses :

1. Accord cadre pour l'achat de mobilier meublant.
2. Finances.

Questions diverses :

DÉLIBÉRATIONS



Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 031-243100732-20251023-202510083-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesstrère	Thierry CASTET, Grégory SEGUR,
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Aurélien SECULA, Jean-Pierre CULOS,
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Gragnague	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Verfeil	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lavalette	André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Montpitot	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Francis GARRIGUES,
	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariès	Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-10-083 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 01 JUILLET 2025.

VU le procès-verbal du Conseil Communautaire du Mardi 01 Juillet 2025,

Le Conseil Communautaire, à l'Unanimité approuve la rédaction du procès-verbal du Mardi 01 Juillet 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS

La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 28 /10/ 2025

DÉLIBÉRATIONS



Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 031-243100732-20251023-202510084-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Caroline SALESES.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND,
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR,
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Aurélien SECULA, Jean-Pierre CULOS,
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

DATE DE LA CONVOCACTION		
15 octobre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	24	32
		Pour : 32
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Gragnague	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lapeyrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lavalette	André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Francis GARRIGUES,
	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariès	Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-10-084 : MODIFICATION DES COMMISSIONS

En raison d'une démission et d'un décès, il y a lieu de mettre à jour le tableau des commissions :

COMMISSION	COMMUNE	SUPPRESSION	INTÉGRATION
FINANCES	VERFEIL	M. CERCLIER Anthony	
VET	LAVALETTE	M. PAYOUX Roger	
SCOT	VERFEIL	M. CERCLIER Anthony	
URBANISME	VERFEIL	M. CERCLIER Anthony	
TOURISME	LAVALETTE	M. PAYOUX Roger	
ENVIRONNEMENT	VERFEIL	M. CERCLIER Anthony	

VU la délibération n°2020-07-006 du 8 Juillet 2020 portant création des Commissions permanentes de travail,

VU la délibération n°2020-09-034 fixant la composition dans les Commissions,

VU la délibération n°2025-05-052 modifiant la représentation dans les Commissions thématiques,

Après en avoir délibéré à l' Unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DONNE** mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS

A large, stylized signature in blue ink, written over a circular official stamp of the Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

La Secrétaire
Pierrette JARNOLE

A signature in blue ink, written next to a circular official stamp of the Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 28 /10/ 2025



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 031-243100732-20251023-202510085-DE

S'LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Bourepou-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR,
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Aurélien SECULA, Jean-Pierre CULOS,
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Gragnague	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lapeyrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lavalette	André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Cécile ROMERO, Catherine DEBONS, Francis GARRIGUES,
	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariès	Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-10-085 : CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Afin de pouvoir nommer un agent suite à la réussite au concours d'attaché territorial, il est proposé au Conseil Communautaire de créer un poste d'attaché territorial de catégorie A à temps non complet (28 heures) à compter du 1^{er} Novembre 2025.

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

VU le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **LA CREATION** d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps non complet (28 heures) à compter du 1 Novembre 2025 pour effectuer les missions au sein du service marché public,

- **QUE** cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de l'emploi créé,
- **D'INSCRIRE** sur le budget les crédits nécessaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 28 /10/ 2025



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 031-243100732-20251023-202510086-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR,
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Aurélien SECULA, Jean-Pierre CULOS,
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Garidech	Jeanne TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Gragnague	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lapeyrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lavalette	André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Francis GARRIGUES,
Villariès	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
	Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

DATE DE LA CONVOCATION		
15 octobre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	24	32
		Pour : 32
		Contre : 0
		Abstention : 0

N°2025-10-086 : CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE CONTRACTUEL POUR LE SERVICE OM

VU le Code Général de la fonction publique, notamment l'article L.332-14;

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Président indique que, dans le cadre du bon fonctionnement du service Ordures Ménagères, il y a lieu de créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Novembre 2025.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **DE CRÉER** un emploi permanent dans le grade technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Novembre 2025 ;
- **QUE** cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire correspondante ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS

La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)

le : 28 10/ 2025

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 031-243100732-20251023-202510087-DE



**Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALLY
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Caroline SALESES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Aurélien SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Villariès	Léandre ROUMAGNAC

DATE DE LA CONVOCATION		
15 octobre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	25	33
		Pour : 33
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Gragnague	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lapeyrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lavalette	André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS
Villariès	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
	Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-10-087 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION

La Caisse de Dépôts et Consignations, par convention de partenariat, a confié au CDG31 une triple mission :

1. Mission d'information aux employeurs territoriaux et aux actifs pour le compte de la CNRACL, du RAFF et de l'IRCANTEC.
2. Mission d'accompagnement des employeurs territoriaux pour le compte de la CNRACL, du RAFF et de l'IRCANTEC.
3. Mission d'accompagnement des actifs et d'intervention, pour le compte des employeurs au titre de la CNRACL, sur des dossiers adressés à la Caisse de Dépôts et Consignations.

La précédente convention entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 prend fin le 31 décembre 2025. A partir du 1^{er} janvier 2026, il est possible d'adhérer à nouveau au service retraite.

Le traitement des dossiers est soumis à la participation financière, à l'acte, fixée en application de la délibération du Conseil d'Administration du CDG31 n° 2025-20 du 2 Juillet 2025.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service retraite.
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget.
- **DONNE** mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 28 /10/ 2025



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 031-243100732-20251023-202510088-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégues titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALLY
Bourepes-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Caroline SALESSES
Lapeyrrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Aurélien SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Villariès	Léandre ROUMAGNAC

Délégues Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Gragnague	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES.
Lapeyrrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lapeyrrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégues Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lavalette	André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS
Villariès	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
	Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-10-088 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR L'ORGANISATION DE SESSIONS BAFA SUR LE CENTRE DE LOISIRS DE GARIDECH

L'Association Loisirs Education & Citoyenneté Formation (LE&C) souhaite organiser sur la commune de Garidech, une session de formation générale du BAFA, du 18 au 25 Octobre 2025. Ceci afin de permettre aux jeunes et aux agents de la commune d'avoir une formation BAFA à proximité de chez eux.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes met à disposition de l'organisateur, le bâtiment du centre de loisirs de Garidech.

Il convient donc de définir les obligations des parties et les dispositions financières à travers une convention.

VU la convention de mise à disposition des locaux pour l'organisation de sessions BAFA sur le centre de loisirs de GARIDECH,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l' Unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux pour l'organisation de sessions BAFA sur le centre de loisirs de GARIDECH avec l'Association Loisirs Education & Citoyenneté Formation (LE&C),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



A stylized signature in blue ink, likely belonging to Pierrette JARNOLE, is written next to the official seal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)

le : 28 /10/ 2025



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 031-243100732-20251023-202510089-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Bonrepos-Riquet	Philippe SELLES
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Caroline SALETTES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Aurélien SECULA, Jean-Pierre CULOS, François GARRIGUES
Villariès	Léandre ROUMAGNAC

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD
Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS
Gragnague	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALETTES
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC
Lapeyrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL
Verfeil	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lavalette	André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS
Villariès	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
	Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

DATE DE LA CONVOCATION		
15 octobre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	25	33
		Pour : 33
		Contre : 0
		Abstention : 0

N°2025-10-089 : DEMANDE DE REVERSEMENT DE LA SUBVENTION CAF « BONUS TERRITOIRE » PERÇUE PAR LEC GRAND SUD EN 2024

Le précédent marché public ayant pour objet « l'organisation et la gestion des ALAE /ALSH et la coordination PEDT » référencé 21ALAEALSH notifié le 9 juillet 2021 s'est achevé le 31/08/2024.

Durant l'exécution de ce dernier, la CAF a décidé de réorganiser son mode de financement dans le cadre de la mise en œuvre de la CTG (CTG -Convention Territoriale Globale).

Dès lors, elle a versé au gestionnaire (LEC) le Bonus Territoire-CTG qui vient remplacer le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) que percevait auparavant directement la C3G.

Ce changement a eu pour effet l'émission, par LEC Grand Sud, d'un avoir d'un montant de 285 767,68 euros correspondant au « Bonus de territoire CTG » pour la période s'étalant du 1^{er} janvier 2024 au 31 août 2024 que la Communauté de communes percevra par l'émission d'un titre exécutoire.

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la compétence enfance jeunesse,

VU l'exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l' Unanimité :

- **DEMANDE** le reversement de la Subvention CAF à LEC GRAND SUD,
- **AUTORISE** l'émission d'un titre d'un montant de 285 767.68€ correspondant au Bonus de territoire CTG perçu par LEC GRAND Sud,
- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



A stylized signature in blue ink, likely belonging to Pierrette JARNOLE, is written next to the official seal.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 28 /10/ 2025

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 031-243100732-20251023-202510090-DE



**Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALLY
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Caroline SALESSES
Lapeyrrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Auéliette SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Villariès	Léandre ROUMAGNAC

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Gragnague	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES.
Lapeyrrouse-Fossat	Cotrine GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lapeyrrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauté	Christian GALINIER
Lavielette	André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS
Villariès	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
	Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-10-090 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RENOVATION DU BATIMENT ALAE/ALSH DE PAULHAC.

Abroge et remplace la délibération n°2025-03-018.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a adopté pour la période 2022-2027, une nouvelle politique territoriale à travers la signature des contrats de projets dédiés aux Communautés de Communes.

Les Contrats de Projets visent à renforcer le dialogue et le cadre des partenariats en faisant converger les priorités du Département et les projets portés par les territoires.

Le Contrat de Projets de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou a été signé le 06 juillet 2022.

C'est dans ce cadre qu'une aide à l'investissement pour la rénovation du bâtiment ALAE/ALSH de Paulhac sera demandé au Conseil Départemental au taux le plus élevé.

En effet, ce bâtiment construit en 2012, nécessite une rénovation matérielle et énergétique, dans l'optique :

- D'accueillir les enfants dans des locaux confortables et pérennes,
- De réduire l'empreinte environnementale,
- D'optimiser des budgets de fonctionnement.

Le coût total prévisionnel du projet, après réestimation des travaux est finalement passé de 158 800 € HT à 89 274 € HT

Le Président présente donc un nouveau plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	7 800,00 €	Département	30 960,00 €
Travaux	81 474,00 €	Etat	24 442,00 €
		MSA	13 391,00 €
		Autofinancement	20 481,00 €
TOTAL HT	89 274,00 €	TOTAL HT	89 274,00 €

OUI l'exposé de Monsieur le Président et **VU** le plan de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l' Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la rénovation du bâtiment ALAE/ ALSH sur la commune de PAULHAC ;
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au taux le plus élevé pour financer la rénovation de ce bâtiment ;
- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget ;
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 28 /10/ 2025

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 031-243100732-20251023-202510091-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Aurélien SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Villariès	Léandre ROUMAGNAC

DATE DE LA CONVOCATION		
15 octobre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	25	33
		Pour : 33
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Gragnague	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lapeyrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lavalette	André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS
	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariès	Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-10-091 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA MSA POUR LA RÉNOVATION DU BATIMENT ALAE/ALSH DE PAULHAC, DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « GRANDIR EN MILIEU RURAL »

Abroge et remplace la délibération n°2025-03-016.

Dans le cadre de son plan d'action sanitaire et sociale 2021-2025, la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (MSA MPS) poursuit son engagement dans l'accompagnement des territoires les plus ruraux mobilisant le dispositif « Grandir en Milieu Rural ».

La MSA souhaite, grâce à cet appel à projets :

- Développer et améliorer l'offre des services en milieu rural (création, extension ou adaptation de service)
- Porter des projets d'animation dynamisant les territoires.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou possédant le champ de compétence de l'enfance et de la jeunesse, souhaite s'inscrire dans cette dynamique.

Le bâtiment ALAE/ALSH de Paulhac construit en 2012, nécessite une rénovation pour une amélioration matérielle et énergétique, afin d'accueillir les enfants dans des locaux confortables et pérennes.

Le coût total prévisionnel du projet, après réestimation des travaux est finalement passé de 158 800 € HT à 89 274 € HT

Le Président présente donc un nouveau plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	7 800,00 €	Département	30 960,00 €
Travaux	81 474,00 €	Etat	24 442,00 €
		MSA	13 391,00 €
		Autofinancement	20 481,00 €
TOTAL HT	89 274,00 €	TOTAL HT	89 274,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l’ Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la rénovation du bâtiment ALAE/ ALSH sur la commune de PAULHAC ;
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès de la MSA une subvention au taux le plus élevé pour financer la rénovation énergétique de ce bâtiment ;
- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget ;
- **MANDATE** le Président afin qu’il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)

le : 28 /10/ 2025



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 031-243100732-20251023-202510092-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALT
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Erié BRESSAND
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR,
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Aurélié SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Villariès	Léandre ROUMAGNAC

DATE DE LA CONVOCATION		
15 octobre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	25	33
		Pour : 33
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Gragnague	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Erié BRESSAND.
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lapeyrouse-Fossat	Erié VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lavalette	André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Saint-Jean-Lhern	Erié COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS
Villariès	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
	Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-10-092 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LA RENOVATION DU BATIMENT ALAE/ALSH DE PAULHAC, DANS LE CADRE DU FONDS VERT.

Abroge et remplace la délibération n°2025-03-017.

Dans le cadre de la planification écologique, le fonds d'accélération de la transition écologique des territoires, dénommé « Fonds Vert », propose un dispositif d'accompagnement des acteurs territoriaux. L'Etat alloue des ressources supplémentaires aux collectivités territoriales et à leurs groupements pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

L'objectif étant de subventionner des projets locaux qui ont vocation de s'inscrire dans le cadre des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), favorisant trois types d'actions :

- Renforcer la performance environnementale dans les territoires,
- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la qualité du cadre de vie.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou possédant le champ de compétence de l'enfance et de la jeunesse, souhaite s'inscrire dans cette dynamique.

Le bâtiment ALAE/ALSH construit en 2012 sur la commune de Paulhac, nécessite une rénovation, ainsi que le remplacement des équipements de chauffage par des équipements performants (installation de climatisations réversibles).

Le coût total prévisionnel du projet, après réestimation des travaux est finalement passé de 158 800 € HT à 89 274 € HT

Le Président présente donc un nouveau plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	7 800,00 €	Département	31 245,90 €
Travaux	81 474,00 €	Etat	26 782,20 €
		Autofinancement	31 245,90 €
TOTAL HT	89 274,00 €	TOTAL HT	89 274,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l' Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la rénovation du bâtiment ALAE/ ALSH sur la commune de PAULHAC ;
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé pour financer la rénovation de ce bâtiment ;
- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget ;
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS

La Secrétaire
Pierrette JARNOLE




La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 28 /10/ 2025

DÉLIBÉRATIONS



Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 031-243100732-20251023-202510093-DE

S'LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR,
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Aurélien SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Villariès	Léandre ROUMAGNAC

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Gragnague	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lapeyrouse-Fossat	Erie VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lavalette	André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Saint-Jean-Lhern	Erie COGO
Saint-Marcel-Pauleil	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS
Villariès	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
	Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-10-093 : REVERSEMENT DES SUBVENTIONS PERÇUES PAR LA MAIRIE DE MONTPITOL POUR LA CONSTRUCTION DE L'ALAE.

La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage prévoit de la Commune délégataire, en charge des dossiers de demande de subvention, le reversement des subventions perçues au profit de l'ALAE.

La commune de MONTPITOL a déposé une demande de subventions dans le cadre du dispositif LEADER et a obtenu la somme de 50 290,46 € au lieu de 54 000€ versée à la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes devra reverser à la commune de Montpitol un montant de 3709.54 €.

VU la compétence « action en faveur des jeunes », la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et la commune de MONTPITOL ont décidé de réaliser en commun, la construction d'un bâtiment ALAE,

VU la délibération n°57/092016 autorisant la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage liée à la construction de l'ALAE avec la commune de MONTPITOL,

VU la délibération n°2025-03-015 relative à la demande de reversement des subventions perçues par la Commune de MONTPITOL d'un montant de 54 000 euros,

Après en avoir délibéré, l' Unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **DE REMBOURSER** à la Mairie de MONTPILOT la somme de 3 709.54€ correspondant à la différence de la subvention perçues du dispositif LEADER (50 290.46€ au lieu de 54 000€),
- **DIT** que cette somme sera inscrite au budget ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 28 10/ 2025



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 031-243100732-20251023-202510095-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Caroline SALESES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Aurélien SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Villariès	Léandre ROUMAGNAC

DATE DE LA CONVOCATION		
15 octobre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	25	33
		Pour : 33
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Gragnague	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lapeyrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Verfeil	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lavalette	André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Montpitol	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS
	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariès	Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N° 2025-10-095 : DEMANDE DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE AU SDEHG POUR LE BATIMENT ALAE/ALSH RPE DE VERFEIL.

Le Président informe le Conseil Communautaire que suite à la demande du 27 Février 2025 concernant le branchement du bâtiment ALAE/ALSH/RPE de VERFEIL, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante 11BV40 :

- Création d'une extension basse tension pour l'alimentation du tarif jaune du bâtiment.
- Construction d'un réseau souterrain basse tension en conducteur 240² depuis le nouveau poste
- Fourniture et poste d'un coffret coupe circuit en limite propriété
- Fourniture et pose d'une armoire tarif jaune 54KV a dans le local TGBT
- Non compris la pose du compteur

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou se calculerait comme suit :

☐ Part SDEHG	5 511€ TTC
☐ Part restant à la charge de la CCCG (ESTIMATION)	1 508€ TTC
Total	7 019€ TTC

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la communauté de Communes qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'Unanimité, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou :

- **APPROUVE** le projet présenté.
- **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS

La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 28 10/2025

DÉLIBÉRATIONS



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID : 031-243100732-20251023-202510096-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus	Brigitte GALY
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Gémil	Jean-Noël BAUDOU
Gragnague	Daniel CALAS, Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesrièrre	Thierry CASTET, Grégory SEGUR
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Aurélien SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Villariès	Léandre ROUMAGNAC

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD
Garidech	Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS
Gragnague	Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC
Lapeyrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL
Verfeil	Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré	Christian GALINIER
Lavalette	André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Montpilot	Jean-François CASALE
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL
Verfeil	Céline ROMERO, Catherine DEBONS
Villariès	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
	Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

DATE DE LA CONVOCATION		
15 octobre 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	25	33
		Pour : 33
		Contre : 0
		Abstention : 0

N°2025-10-096 : REDEVANCE POUR LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL À HAUTE PRESSION.

La société TEREGA possède sur le territoire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou des ouvrages de transport de gaz naturel à haute pression occupant le domaine public d'intérêt communautaire.

Monsieur le Président donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 qui prévoit une revalorisation annuelle du calcul des redevances, basé sur l'indice ingénierie paru au journal officiel.

VU les articles L. 2333-84, L. 2333-85 du CGCT et 88 de la loi du 13 juillet 2005, le calcul linéaire pour l'année en cours est arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Conformément à l'article R 2333-114 du CGCT la Communauté de Communes a la compétence pour fixer le montant.

À cet effet, il est proposé au Conseil communautaire de déterminer la redevance du domaine public de l'année 2025 comme suit :

ANNEE	LINEAIRE CONCERNE (L)	FORMULE DE CALCUL	PROPOSITION DE MONTANT MAXIMAL DE REDEVANCE
2025	675m	$((0.035 \times 675) + 100) \times 1.42$	176€

Après en avoir délibéré à l' Unanimité, le Conseil Communautaire décide,

- **D'APPROUVER** le montant de la redevance 2025 pour les ouvrages de transport de gaz naturel à haute pression ;
- **D'AFFECTER** les recettes nécessaires au budget ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 28 /10/ 2025